

## **COMMUNE DE LA BRUYERE**

### **ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

Extrait du Code de la Démocrate Locale et de la Décentralisation :

Art L1122-17. Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.....

est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le jeudi 26 février 2015 à la Maison communale à Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le 18 février 2015.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

**Y.GROIGNET**

**R.CAPPE**

#### EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2014 : Approbation
2. Enseignement : Acquisition de fournitures et de manuels pour les implantations scolaires :  
Décision
  - a Cahier des charges
  - b Devis estimatif
  - c Mode de marché
3. Patrimoine communal : Fructification d'une parcelle de terrain : Section d'Emines : Contrat saisonnier de vente de fourrage : Décision
4. Centre Rural : Octroi d'un subside : Décision
5. IDEFIN : Fourniture d'électricité et de gaz : Renouvellement de la participation de la Commune à la centrale de marché : Décision
6. Royal Namur Vélo : Octroi d'un subside : Décision
7. Administration communale : Achat de fournitures de bureau : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
8. INASEP : Contrats d'étude ainsi que de coordination sécurité et santé : Implantation scolaire : Section de Saint-Denis : Approbation

9. Service des travaux : Acquisition de pièces pour la réparation d'un matériel : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
  
10. Patrimoine communal : Achat de panneaux d'agglomération : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
  
11. Patrimoine communal : Rénovation de locaux : Section de Meux : Acquisition de fournitures : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
  
12. Patrimoine communal : Renouvellement de la toiture d'une salle de gymnastique : Section de Rhisnes : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
  
13. Patrimoine communal : Implantation scolaire : Section de Saint-Denis : Aménagement d'une classe : Achat de matériaux : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
  
14. Administration communale : Adhésion à la centrale d'achat du SPW-DGT2 : Acquisition d'un véhicule : Modalité : Décision
  
15. Asbl La Cueillette des Mouchettes : Collaboration avec la Commune : Nouvelles modalités: Décision
  - a) Acceptation de la renonciation au bail emphytéotique
  - b) Désolidarisation de l'actuel directeur
  - c) Convention de mise à disposition du bâtiment à titre gratuit
  
16. Maison d'enfants : « Les Bonnes Bouilles » : Octroi d'un subside : Décision
  
17. Maison d'enfants : « Le Coin des Copains » : Octroi d'un subside : Décision
  
18. Patrimoine communal : Implantation scolaire : Section d'Emines : Fourniture et placement de pavillons : Procédure de marché public : Modification : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
  
19. Conseil Consultatif Communal des Aînés : Composition : Approbation

A HUIS CLOS :

20. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
21. Ratification des désignations d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
22. Ratification des désignations d'une institutrice primaire temporaire ( mi-temps et temps partiel ) aux écoles communales de La Bruyère
23. Ratification des désignations d'une institutrice maternelle temporaire ( temps plein et mi-temps ) aux écoles communales de La Bruyère
24. Ratification des désignations d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
25. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
26. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
27. Ratification de la modification de la désignation d'une maîtresse spéciale de religion islamique temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère

## COMMENTAIRES

1. /
2. A l'instar des années précédentes, il est proposé de lancer une procédure de marché public relative à l'acquisition de fournitures et de manuels scolaires.  
Le devis estimatif s'élève à 43.000 € TVAC.  
Mode de marché : procédure négociée.
3. Le 28 août 2008, le Conseil optait pour la création d'une prairie permanente à base de Ray-grass anglais à Emines sur la parcelle cadastrée section B n°377.  
Le 29 janvier 2009, il s'orientait vers la conclusion d'un contrat saisonnier de vente de fourrage en provenance de ce bien.  
Depuis lors, chaque année, cette démarche est renouvelée avec l'agriculteur ayant déposé l'offre de prix la plus élevée.
4. Depuis 1998, la Commune verse annuellement un subside de fonctionnement au Centre Rural de Bovesse.  
Il est demandé aujourd'hui de liquider le montant 2014 qui atteint 5.000 €.
5. Le 27 février 2007, le Conseil s'est prononcé en faveur d'une centralisation au sein de l'Intercommunale IDEFIN, de ses achats d'électricité et de gaz.  
Le premier marché de ce groupement est arrivé à terme le 31 décembre 2008 tandis que les 2 suivants ont pris fin respectivement le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2012 .  
Actuellement, le quatrième est en cours jusqu'au 31 décembre 2015.  
Il est proposé d'accepter dès à présent la participation au cinquième marché de manière à permettre à l'Intercommunale dont question, de réunir dans les délais, le pourcentage utile d'adhésions pour pouvoir le mener à bien.
6. L'ASBL Royal Namur Vélo s'est vue confier par la Fédération Cycliste de Wallonie l'organisation d'un championnat provincial Namur /Luxembourg/Brabant wallon dans cette discipline sportive.  
Afin de faciliter la préparation et le déroulement de cette manifestation à grande échelle, cette association sollicite les Autorités communales afin d'obtenir une aide financière de 1.300 €. En séance du 26 novembre 2014, le Collège a émis un avis de principe favorable sur cette requête.
7. Il est proposé, comme chaque année, de consulter différentes firmes pour l'achat de multiples fournitures de bureau utilisées par les services administratifs communaux.  
Le devis estimatif atteint 6.050 € TVAC.  
Mode de marché : procédure négociée.
8. Il entre dans les intentions de la Commune de procéder à l'isolation thermique du plafond et au remplacement des menuiseries extérieures de l'école communale de Saint-Denis.  
Il est suggéré de recourir au bureau d'études de l'INASEP afin de lui confier l'examen de ces différents projets, la rédaction du cahier spécial des charges y afférent et également la direction et la surveillance desdits chantiers.  
La coordination en matière de sécurité et de santé lui incomberait aussi.

9. Le bras faucheur Fulgor affecté à l'entretien des accotements, présente une défaillance conséquente et imprévue au niveau du système d'entraînement du rotor de sorte que les paliers et la poulie doivent être remplacés.  
Le devis estimatif s'établit à 4.000 € TVAC.  
Mode de marché : procédure négociée.
10. L'arrêté royal du 4 avril 2003 (MB 8 mai 2003) a modifié celui du 1<sup>er</sup> décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière de manière à remplacer les panneaux d'agglomérations placés tant à l'entrée qu'à la sortie de celles-ci.  
Les nouveaux modèles doivent être substitués aux exemplaires existants pour le 1<sup>er</sup> juin 2015 au plus tard.  
Il est proposé d'acquérir ces équipements afin de respecter cette échéance et de ne pas invalider certaines initiatives telles les contrôles de limitation de vitesse.  
Le devis estimatif s'élève à 5.000 € TVAC.  
Mode de marché : procédure négociée.
11. Les surfaces actuellement utilisées par l'ALE et sises dans l'immeuble de l'ancienne bibliothèque de Meux seront prochainement affectées aux activités du Syndicat d'Initiative.  
Avant l'occupation par cette association, une nécessaire rénovation sera entreprise tant au niveau de ce local dont question que de la salle des fêtes contiguë également considérée comme siège de certaines manifestations culturelles.  
Ces aménagements seront financés pour partie par subsides (80%) alloués par le Commissariat général au Tourisme et pour partie par deniers communaux.  
Le coût estimatif de ce chantier avoisine 34.500 € TVAC.  
Mode de marché : procédure négociée.
12. La toiture de la salle de gymnastique de l'école du Ry d'Argent à Rhisnes, présente des problèmes d'étanchéité et ne constitue assurément pas une référence pour les performances de son isolation thermique.  
Il est suggéré de remédier à cette situation par le placement d'une nouvelle couverture composée de panneaux sandwich.  
Le devis estimatif avoisine 70.200 € TVAC.  
Mode de marché : procédure négociée.
13. Dans le cadre des travaux de rénovation des sanitaires et de la cour de récréation des classes maternelles de l'école de Saint-Denis, les enfants devront, pour des raisons évidentes à la fois de sécurité, d'hygiène et de nuisances sonores, être accueillis dans les modules préfabriqués implantés sur le site et occupés actuellement par les élèves des 2 dernières années du cycle primaire.  
Ceux-ci seront transférés et relogés dans l'ancien club des jeunes situé à l'étage du bâtiment à rue.  
Préalablement à ces divers déplacements, ce local devra bénéficier d'un lifting minimum.  
Le devis estimatif d'achat de matériaux requis par pareille opération, approche 4.500 € TVAC.  
Mode de marché : procédure négociée.
14. Le 29 août 2013, le Conseil marquait son accord sur le lancement d'une procédure de marché public relative à l'achat d'un véhicule destiné aux déplacements professionnels des membres de l'Administration communale.

En effet, de nombreux agents recourent aux voitures mises à leur disposition, pour rallier des endroits de formation ou de réunions ainsi que pour accomplir certaines vérifications dans le cadre de l'instruction des dossiers dont ils ont la charge.

Aujourd'hui, il est préconisé de s'orienter plutôt pour ce type d'acquisition vers la centrale d'achat du SPW-DGT2 à laquelle la Commune a adhéré afin de bénéficier de conditions tarifaires préférentielles.

Il est proposé au Conseil de ne pas mettre en œuvre la décision du 29 août 2013.

Pour rappel, le devis estimatif s'élève à 12.500 € TVAC.

15. L'ASBL la Cueillette des Mouchettes a été créée en 2006 afin de gérer une infrastructure d'accueil pour la petite enfance dans l'ancien presbytère de Warisoulx concédé en bail emphytéotique à l'initiateur privé de ce projet et par ailleurs directeur de cette association au sortir des fonds baptismaux.

Contrainte de rendre cet immeuble conforme aux multiples exigences des normes de sécurité, elle a contracté un emprunt de 150.000 € cautionné tant par la Commune que par le particulier dont question ci-dessus.

Malgré les aides financières octroyées par les Autorités communales, cette structure porteuse pourtant d'un projet à la fois original et ambitieux, a connu de multiples déboires et désillusions au point qu'aujourd'hui sa survie est conditionnée par une refonte complète de son fonctionnement et de sa sphère dirigeante.

Il est donc proposé au Conseil d'accepter les nouvelles modalités qui constituent le traitement de choc qui tentera de donner un avenir à cette activité dont la Commune et les nombreux parents d'enfants en bas âge ont un besoin impérieux et vital.

- 16-17. Une convention conclue entre la Commune et l'Intercommunale IMAJE, confère à cette dernière le bénéfice de l'octroi d'une somme de 6,11 € par jour et par enfant bruyérois accueilli dans ses implantations de Rhisnes, Meux et Bovesse.

Depuis quelques années, La Bruyère compte également deux maisons d'enfants privées et une « semi »-publique. Il a également été accepté d'accorder à ces entités la même intervention communale modalisée qu'à l'Intercommunale IMAJE.

Ces aides sont liquidées sur base des relevés de présence transmis mensuellement par ces lieux d'accueil.

18. Le 30 octobre 2014, le Conseil a opté dans le cadre du marché public relatif à la fourniture et au placement de modules d'occasion pour la crèche et l'école d'Emines, pour le mode de passation dénommé « appel d'offres ouvert ».

Parmi les 3 offres reçues, aucune ne se situe dans la limite du devis estimatif fixé par le Conseil.

Il est proposé en conformité avec l'article 26§1,1d de la loi du 15 juin 2006, de relancer ledit marché mais cette fois, avec recours à la procédure négociée.

19. Dans sa déclaration de politique régionale 2009-2014, le Gouvernement wallon s'est donné comme priorité « d'assurer une véritable place aux aînés grâce à l'actualisation de leur participation citoyenne. »

La Majorité communale actuelle a souhaité s'inscrire dans ce processus démocratique et a inséré cette démarche à l'égard des aînés dans sa déclaration de politique communale présentée en séance du 28 février 2013.

Le 27 juin 2013, il a matérialisé cette intention ainsi formulée et a dès lors marqué son accord sur la mise en place du Conseil Consultatif Communal des Aînés.

Aujourd'hui, il lui appartient d'approuver la composition de cet organe.